

## Algeria, Item 4

### Déclaration de la Délégation Algérienne devant la 61<sup>ème</sup> session Sous-Comité Juridique du COPUOS Vienne, 28 mars - 08 avril 2022

**Madame la Présidente,**

La délégation Algérienne, tient tout d'abord, à vous présenter ses sincères félicitations pour votre élection à la Présidence du Sous Comité Juridique.

Votre grande connaissance et votre riche expérience dans le domaine du droit international contribueront sans aucun doute à la réussite des travaux de cette 61<sup>ème</sup> session préparée dans des conditions particulières dues à la pandémie du COVID-19 et à laquelle nous souhaitons un plein succès.

La délégation algérienne exprime en cette occasion sa reconnaissance et sa gratitude à votre prédécesseur, pour avoir assuré avec brio et compétence la présidence des sessions du Sous Comité Juridique durant la biennie précédente.

La délégation algérienne tient également à remercier le Bureau des Affaires Spatiales et l'ensemble du secrétariat à leur tête Monsieur Hedman, pour l'excellente préparation de cette session ainsi que les différents experts des groupes de travail pour leur participation active au développement des points inscrits à l'ordre du jour de cette session.

La délégation algérienne saisie cette occasion pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux Etats membres du COPUOS.

**Madame la Présidente,**

Ma délégation souscrit pleinement à la déclaration du Groupe des 77 plus la Chine et souhaite y adjoindre quelques remarques spécifiques à titre national.

La délégation algérienne, souhaite rappeler en premier lieu l'importance qu'elle accorde aux travaux du COPUOS et s'associe aux efforts du Sous-Comité Juridique afin d'aboutir à un consensus sur les points inscrits à son ordre du jour.

A ce titre, elle réitère ses positions par rapport aux points suivants:

**Premièrement,** en ce qui concerne les législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique et afin de hisser les technologies modernes dans notre pays aux premiers rangs et de faire du domaine spatial une locomotive à d'autres secteurs, l'Algérie s'est dotée en 2019 d'une loi relative aux activités spatiales.

Et à mesure que l'intérêt et les activités dans l'espace continuent de croître, la poursuite de l'élaboration d'un cadre national solide pour réglementer et orienter les

activités spatiales contribuera à faciliter la mise en œuvre de la politique spatiale nationale conformément au droit international.

A ce titre, le corpus réglementaire national en la matière est en cour d'enrichissement. Dans une première phase les textes d'application de la loi n°19-06 du 17 juillet 2019 sus évoquée, ont été élaborés et en cour de soumission à la procédure d'examen des textes de cette nature. Il est question des textes suivants :

- Le projet de décret relatif aux modalités d'inscription sur le Registre National d'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra – atmosphérique, et ce, en application des dispositions de l'article 10 du chapitre 2 de la loi intitulé « de l'immatriculation des objets spatiaux »;
- et celui portant dispositif de prévention des risques spatiaux et mécanismes d'intervention lors de la survenance des sinistres, et ce, en application des dispositions de l'article 17 du chapitre 3 « de la prévention des risques spatiaux et de la gestion des catastrophes.

Dans ce même contexte, une proposition de la révision de la loi n°04-20 du 25 décembre 2004 relative à la prévention des risques majeurs et à la gestion des catastrophes dans le cadre du développement durable a été soumise pour l'insertion du risque spatial.

**Deuxièmement**, pour ce qui est de l'adoption d'instruments juridiques non contraignants des Nations Unis relatifs à l'espace extra-atmosphérique, l'Algérie adhère pleinement au principe de primauté du droit international et c'est dans ce cadre qu'elle prend en considération les résolutions de l'ONU en la matière, dans la gestion de son activité spatiale.

**Troisièmement** : s'agissant des aspects juridiques de la gestion du trafic spatial, l'Algérie est attentive à toutes les mesures visant à préserver la sûreté, la stabilité et la viabilité de l'environnement spatial. Même si, pour le moment ces notions demeurent assez complexes et requièrent des réflexions approfondies. Et, en vue d'améliorer la sûreté et la viabilité des activités spatiales, l'Algérie estime que la coopération internationale joue un rôle important notamment à travers l'échange d'informations sur la connaissance de l'environnement spatial.

**Quatrièmement** : Pour ce qui est du point relatif à l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires, notamment aux moyens permettant de l'utiliser de façon rationnelle et équitable sans porter atteinte au rôle de l'Union internationale des télécommunications, l'Algérie considère cette ressource en danger de saturation et estime qu'elle devrait bénéficier d'une attention particulière de la part de la communauté internationale quant à l'accès équitable aux ressources spectrales sur l'orbite géostationnaire.

Présentant un intérêt certain pour diverses activités spatiales, son utilisation devrait donc se faire de manière rationnelle afin de garantir à tous les États indépendamment des moyens dont ils disposent, un accès équitable, conformément aux principes d'utilisation pacifique et de non-appropriation de l'espace extra atmosphérique.

**Cinquièmement :** concernant les mesures de réduction des débris spatiaux et d'assainissement de l'espace, la délégation algérienne salue les progrès qui ont été accomplis par le Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales dans la recherche d'un consensus sur d'autres lignes directrices aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales, y compris celles concernant les débris spatiaux.

Les lignes directrices aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales constituent un complément aux lignes directrices du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique relatives à la réduction des débris spatiaux, et à ce titre et au vu de l'intérêt accordé aux débris spatiaux la responsabilité collective de tous les Etats doit être mise en exergue afin de contribuer à accroître la transparence entre les acteurs dans ce domaine.

**Madame la Présidente,**

La délégation algérienne, qui a toujours été favorable à une coopération internationale fructueuse basée sur le transfert de savoir-faire et la promotion du développement des technologies spatiales, adopte un cadre flexible de coopération aussi bien bilatérale que multilatérale.

Pour conclure, **Madame la Présidente,** vous pouvez compter sur la coopération et le soutien de notre délégation pour contribuer sous votre présidence éclairée au succès de cette 61<sup>ème</sup> session de notre Sous-Comité.

Je vous remercie pour votre aimable attention.